



INFORMATION À L'INTENTION DES CONSOMMATEURS JUIN 2006

TORCHES DE JARDIN

Enjeu

Les torches de jardin sont des bougies de cire, habituellement longues et étroites, munies d'un piquet de soutien fait de bambou ou de bois que l'on enfonce dans le sol ou dans un seau rempli de sable. Ces torches sont utilisées à des fins de décoration et d'éclairage extérieurs. Certaines contiennent de la citronnelle pour éloigner les moustiques.

La photo située à droite est un exemple parmi l'éventail de torches de jardin disponible sur le marché.

Les résultats de tests effectués par le personnel du service d'incendie et par Santé Canada sur plusieurs types de torches de jardin montrent que ces dernières constituent un **risque d'incendie**, car le piquet de soutien dans lequel la bougie est enchâssée peut s'enflammer. Parfois, des morceaux enflammés du piquet peuvent se détacher et embraser des objets se trouvant à proximité. Le piquet de soutien peut aussi se briser et la bougie peut tomber et provoquer un incendie. Lors d'un test, une mèche enflammée est tombée sur le sol et a continué de brûler même après que toute la cire ait brûlé. On a également constaté que ces bougies posent un danger en raison des très hautes flammes qu'elles produisent ainsi que de la cire chaude qui peut couler ou éclabousser.

Toutes les bougies constituent un risque d'incendie. Il faut donc les utiliser avec prudence en respectant les consignes de sécurité. Les torches de jardin munies d'un piquet de bambou ou de bois représentent un risque d'incendie encore plus grand, car le piquet peut s'enflammer.

Le feu des bougies peut causer des brûlures graves, voire la mort, ainsi que des dommages considérables aux propriétés.

Que pouvez-vous faire?

Santé Canada recommande de suivre les consignes de sécurité suivantes lorsque vous utilisez des torches de jardin :

- UTILISEZ LES TORCHES SEULEMENT À L'EXTÉRIEUR.
- Plantez la torche de façon sécuritaire dans le sol ou dans un seau rempli de sable et assurez-vous qu'elle soit bien droite et loin de toute chose pouvant s'enflammer comme le gazon, les fleurs, les arbustes, le paillis, les arbres et les branches, les meubles de patio, les clôtures, les immeubles et autres structures.

... 2

Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à maintenir et à améliorer leur santé.

- Ne regroupez jamais les torches de jardin. Si vous utilisez plus d'une torche à la fois, assurez-vous de laisser au moins une longueur de torche entre chacune d'elles. Une bougie qui brûle anormalement peut faire en sorte que les autres bougies du groupe brûleront anormalement, ce qui peut avoir des conséquences dévastatrices.
- **Ne laissez jamais une bougie allumée sans surveillance.** Si vous devez quitter les lieux, éteignez d'abord toutes les bougies.
- Assurez-vous que les bougies sont hors de la portée des enfants et des animaux domestiques et prenez des mesures pour éviter les contacts accidentels.
- Ne déplacez pas une bougie allumée. Éteignez-la et attendez que la cire se refroidisse.
- Évitez d'allumer une bougie lorsqu'il vente.
- Éteignez la bougie aussitôt qu'elle montre des signes anormaux comme une haute flamme, l'intensification de la flamme, des crépitements, etc. Ces signes indiquent que la bougie brûle anormalement et qu'elle n'est pas sécuritaire.
- Pour éteindre une torche de jardin, utilisez un boyau d'arrosage ou un seau d'eau ou étouffez la flamme à l'aide d'un gros éteignoir, d'une grosse cuillère ou d'un ustensile semblable en métal. Ces techniques sont plus sécuritaires que de souffler sur la bougie, car cette dernière méthode peut projeter dans l'air des étincelles et de la cire chaude. Placez ensuite la torche en position inversée dans un seau d'eau pour vous assurer que la mèche et le support en bambou ou en bois sont bien éteints. Les bougies qui ne sont pas éteintes adéquatement peuvent continuer de dégager un peu de fumée sans qu'on ne puisse voir de flamme et elles peuvent causer un incendie.
- Éteignez la bougie lorsqu'il ne reste que 50 mm (2 pouces) de cire.

Pour en savoir plus

Pour obtenir plus de renseignements, pour formuler une plainte ou pour signaler un incendie ou une blessure associée à une bougie, veuillez communiquer avec le programme de la Sécurité des produits de consommation de Santé Canada au 1 866 662-0666 ou à CPS-SPC@hc-sc.gc.ca, ou visitez le site Web de Santé Canada sur la Sécurité des produits de consommation (SPC) à l'adresse suivante : www.santecanada.gc.ca/spc.

ÉVITEZ LES INCENDIES

UTILISEZ LES BOUGIES AVEC PRUDENCE